

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

« Rien ne peut effacer la souffrance, mais la reconnaître peut la soulager. »

Benjamin Schlesinger, directeur de la Fondation EFA

« La fondation est un appel à la responsabilité sociale de l'économie. »

Markus Jordi, vice-président du Conseil de fondation

Ce qui vous attend dans ce rapport d'activité

## SOMMAIRE

La raison d'être de la Fondation EFA

### 3 LE REVERS DE LA FIBRE MIRACLE

5 « À l'époque, nous ignorions que la manipulation de l'amiante était si dangereuse. »

Un entretien avec Madame Santalucia, proche d'une personne malade

### 7 LE DILEMME

9 « Il faut du temps jusqu'à ce qu'on puisse à nouveau réaliser que la vie continue. »

Un entretien réalisé en décembre 2020 avec le Dr Michael Schlunegger du Care-Service Suisse alémanique

10 Quand le sol se dérobe sous vos pieds

Le Care-Service propose une aide active aux personnes concernées

### 12 UNE SOLUTION DURABLE

### 13 QUI PEUT DEMANDER DE L'AIDE ?

### 14 CONSEIL DE FONDATION ET DIRECTION

17 « Il vaut toujours la peine de lutter. »

Un entretien avec Urs Berger, président du Conseil de fondation

18 « Nous ne devons jamais abandonner. »

Perspectives de l'année 2023

### 19 AIDE AUX PERSONNES CONCERNÉES ET À LEURS PROCHES

### 20 CHAQUE SOUTIEN EST PRÉCIEUX

### 21 L'AIDE ARRIVE À BON PORT

### 22 LA SUISSE EN EST CAPABLE

### 23 LA FONDATION DEVRAIT ÊTRE CONNUE DE TOUTES ET TOUS

### 24 CONTACT

Un matériau au lourd passé

## LE REVERS DE LA FIBRE MIRACLE

Les nombreuses facettes de l'amiante

Le 1<sup>er</sup> mars 1990, la Suisse a interdit la fabrication et l'importation de produits contenant de l'amiante. Elle a été l'un des premiers pays au monde à le faire. Le danger de la fibre d'amiante, autrefois portée aux nues, est toutefois encore bien présent.

Résistant à la chaleur, aux produits chimiques et à la traction, isolant électrique et thermique, l'amiante possède de nombreuses propriétés qui en font un matériau extrêmement polyvalent. L'industrie et la technique y avaient donc fréquemment recours jusque dans les années 1990. Sous forme de feuilles, de nattes ou de masses pour la protection incendie, pour les garnitures de freins et d'embrayage dans la construction automobile ou pour les joints d'étanchéité soumis à des sollicitations thermiques ou chimiques élevées.

La manipulation de ce matériau est néanmoins perfide. Il se divise en effet dans le sens de la longueur, générant ainsi des fibres mille fois plus fines qu'un cheveu. En cas d'inhalation, elles atteignent les alvéoles pulmonaires et vont jusqu'au péritoine et à la plèvre, où elles peuvent engendrer un mésothéliome malin jusqu'à 45 ans et plus après l'exposition.

Une découverte tardive pour de nombreuses personnes concernées. Et des résidus toxiques contenant de l'amiante sommeillent encore dans de nombreux bâtiments construits avant les années 1990. Il est par conséquent indispensable de s'informer assez tôt sur les risques et les dispositions légales lors de l'assainissement de tels bâtiments. Seules les entreprises agréées peuvent réaliser ces travaux avec les mesures de sécurité appropriées.

### Amiante fortement aggloméré

Produits en amiante-ciment tels que plaques de toit et de façades, conduites et objets moulés, mastic, colle pour carrelage, revêtements de sol, crépi

### Amiante pur

Cordes, textiles, matériaux de remplissage

### Amiante faiblement aggloméré

Matériaux pour l'isolation thermique et la protection incendie tels que revêtements d'amiante floqué, panneaux de construction légers contenant de l'amiante, revêtements de sols, crépi



## « À l'époque, nous ignorions que la manipulation de l'amiante était si dangereuse. »

Un entretien avec Madame Santalucia, proche d'une personne malade

Aujourd'hui encore, des années après la mort de sa mère, Madame Santalucia a du mal à trouver les mots, puisque seuls quatre mois se sont écoulés entre le diagnostic de la maladie et le décès.

« Ma mère était entièrement dévouée à sa famille. L'essence de sa vie, c'était ses deux enfants, ses sept petits-enfants et ses sept arrière-petits-enfants. Lorsque nous étions enfants, mon frère et moi, notre mère travaillait comme secrétaire à temps partiel. Je me souviens encore de son petit bureau installé au cœur de cette maison où elle a vécu pendant 48 ans. Outre sa famille et son travail, maman adorait bricoler. À ses yeux, poser du papier peint, faire la peinture, des réparations ou même poser des sols n'étaient que des passe-temps. Dans la cuisine, il y avait une plaque en amiante entre la gazinière et le réfrigérateur, comme c'était le cas dans de nombreuses maisons construites entre 1960 et 1970. Par la suite, il s'est avéré que ma mère avait certainement inhalé des fibres d'amiante en arrachant l'ancien revêtement du sol. Peut-être même en travaillant dans la cuisine. À l'époque, nous ne savions pas que l'amiante était si dangereux.

Plusieurs années plus tard, ma mère a soudainement éprouvé des problèmes respiratoires ; elle ne se sentait pas bien. C'est à l'hôpital qu'un mésothéliome a été diagnostiqué, quelques jours seulement avant le mariage de notre neveu. Mais ma mère n'a rien dit. Mon frère et moi n'avons découvert la gravité de sa maladie qu'après coup, lorsque nous avons parlé ensemble au médecin. Maman n'a pas versé une seule larme. Consciente que la chimiothérapie ne ferait que prolonger sa souffrance, elle a refusé tout traitement. Elle est décédée quatre mois plus tard, le 23 décembre.



Puis le médecin nous a parlé de la cause de sa maladie: l'amiante. J'ai longtemps hésité avant de faire quoi que ce soit; d'abord à cause du deuil, mais aussi parce que rien ne ramènerait ma mère – et par respect pour tous ceux qui sont morts après avoir été exposés à l'amiante dans le cadre de leur travail. Ils ne savaient pas avec quel matériau ils travaillaient. Plus tard, cela m'a vraiment mise en colère et j'ai fini par demander une indemnisation. La Fondation EFA m'a beaucoup aidée dans ma démarche. »

## LE DILEMME

La justice – aussi pour les personnes dont la maladie causée par l'amiante n'est pas liée à une activité professionnelle.

Les personnes concernées ne tombent pas toutes malades à la suite d'un contact à l'amiante dans un cadre professionnel. Leurs chances de faire valoir leurs droits en matière de responsabilité civile sont alors minimes.

Selon les statistiques, environ 200 personnes contractent chaque année un mésothéliome, à savoir une tumeur maligne de la plèvre ou du péritoine. La plupart des cas résultent d'un contact professionnel avec l'amiante. Mais les collaboratrices et collaborateurs du Care-Service de la Fondation EFA connaissent d'autres expériences. Celles de personnes concernées qui, enfants, jouaient à se souffler de la poussière d'amiante au visage, qui secouaient les vêtements de travail dans l'évier de la cuisine ou qui vivaient à proximité de chantiers où l'on manipulait de l'amiante. Des victimes de l'amiante qui ne reçoivent pas les prestations d'assurances sociales adéquates.

Les victimes ou leurs proches peuvent certes tenter une action en justice. Il leur est cependant difficile de faire valoir leurs droits en matière de responsabilité civile, parce qu'il est pratiquement impossible de prouver la responsabilité de la maladie. Par ailleurs, lorsque la maladie est avancée, la procédure prend souvent trop de temps, l'espérance de vie moyenne en cas de maladie étant d'environ 18 mois seulement.

### Branches concernées par des cas de décès dus à l'amiante en Suisse

Assureurs privés	Industrie chimique
Carrières et gravières	Industrie MEM (industrie des machines de l'électronique et du métal)
Chemins de fer et transports publics	Papier, plastique, médias et textiles
Chimie et alimentation	Secteur principal de la construction
Construction automobile et réparations	Second-oeuvre
Énergie	Transformation du bois
Fabriques de ciment	

### De nombreuses branches sont concernées

De petites quantités de fibres déjà présentent un risque élevé pour la santé. On estime que jusqu'ici, l'amiante a coûté la vie à 3000 personnes en Suisse. D'ici 2040, 4000 nouveaux cas de mésothéliome sont à craindre.



## « Il faut du temps jusqu'à ce qu'on puisse à nouveau réaliser que la vie continue. »

Un entretien réalisé en décembre 2020 avec le Dr Michael Schlunegger du Care-Service Suisse alémanique

Le Dr Michael Schlunegger est directeur de LUNGE ZÜRICH. Cette organisation à but non lucratif travaille sur mandat de la Fondation EFA en tant que point de contact pour les personnes concernées et leurs proches. Les problèmes auxquels lui et son équipe sont confrontés au quotidien sont multiples. La plupart du temps, les personnes attendent trop longtemps avant de s'adresser à eux.

Depuis la fenêtre de son bureau, le Dr Michael Schlunegger observe la façade vitrée de l'hôpital universitaire de Zurich. Son regard est clair et franc. « De nombreuses personnes concernées ont travaillé toute leur vie, déclare le quinquagénaire, pour elles il est inconcevable de tomber malade. » Il est d'autant plus difficile de demander de l'aide. « La plupart d'entre elles entendent uniquement le mot cancer et l'assimilent à une condamnation à mort. Elles se sentent presque toutes dépassées, explique le natif bernois. Une mère a par exemple nié complètement sa maladie. Elle a lutté contre ses douleurs et n'a subi aucun examen. Jusqu'à ce que sa fille s'adresse à la fondation. C'est brutal. Dans de tels cas, le conseil de nos infirmiers et infirmières diplômés ne suffit pas. Un soutien spécialisé est alors nécessaire. » Il s'agit ensuite d'aider la personne concernée à accepter sa maladie. Mais cela représente parfois un grand défi. « En particulier lorsque des problèmes financiers s'ajoutent à la charge mentale », ajoute M. Schlunegger. « Parce que la maladie due à l'amiante ne se contracte pas uniquement dans le cadre professionnel, mais aussi dans la vie quotidienne. C'est précisément pour cela que la Fondation EFA est essentielle. »

## Quand le sol se dérobe sous vos pieds

Le Care-Service propose une aide active aux personnes concernées

Le suivi médical des victimes de l'amiante est aujourd'hui garanti. La maladie suscite toutefois une foule d'autres questions pour les personnes malades et leurs proches. L'équipe de Michael Schlunegger conseille de nombreuses personnes au quotidien et connaît bien cette problématique.

« Le diagnostic d'un mésothéliome malin représente un grand défi pour les personnes concernées et leurs proches. Nous sommes souvent confrontés aux aspects sombres qui ébranlent les personnes au plus profond d'elles-mêmes, à des questions liées à la menace existentielle, et aussi au désespoir. Notre tâche est d'aider les personnes concernées à trouver le moyen d'accepter leur maladie. À entrevoir une manière de continuer. C'est parfois très exigeant. »



C'est pourquoi la Fondation EFA a mis sur pied un Care-Service, en collaboration avec les ligues pulmonaires cantonales de Vaud, de Zurich et du Tessin. Des spécialistes formés conseillent les personnes concernées, leurs proches et toute partie intéressée sur toute question relative à une maladie due à l'amiante – par téléphone ou personnellement. L'offre est gratuite. « Pour nous, il s'agit toujours de nous poser les questions suivantes : comment peut-on soutenir au mieux la personne en ce moment ? De quoi a-t-elle besoin maintenant ? ajoute Michael Schlunegger. La plupart des préoccupations ont un rapport avec la maladie et son traitement, mais le conseil financier entre également en ligne de compte.

### Les préoccupations les plus fréquentes des personnes concernées

**20–25 %**

Informations générales sur le thème de l'amiante

**20 %**

Questions psychosociales

**20 %**

Questions médicales sur le diagnostic et le traitement

**15 %**

Orientation vers une institution

**10 %**

Informations sur la Fondation EFA

**5 %**

Check-up médicaux et matériel d'information

## UNE SOLUTION DURABLE

La politique et l'économie autour d'une même table

La Fondation EFA vient en aide aux victimes de l'amiante de manière rapide et équitable – même lorsque le contact avec l'amiante s'est produit hors de leur cadre professionnel. La Fondation EFA garantit ainsi également un soutien aux personnes non assurées selon la LAA.

La Cour européenne des droits de l'homme s'étant opposée à la prescription légale en vigueur en Suisse, le conseiller fédéral Alain Berset a convoqué en 2015 une table ronde afin de pouvoir proposer une aide rapide et non bureaucratique. Sous la direction de l'ancien conseiller fédéral Moritz Leuenberger, des délégués d'entreprises, de fédérations, d'associations de victimes, d'avocats, de syndicats, de la Suva et de l'administration fédérale ont entamé des discussions. Leur objectif était de trouver une solution pour les personnes dont le mésothéliome n'était pas reconnu comme maladie professionnelle. Après analyse de la situation, les participant-e-s ont proposé en décembre 2016 la création de la Fondation Fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante, abrégée Fondation EFA. Le capital nécessaire était estimé à 100 millions de francs. Le financement de ce montant devait se faire sur une base bénévole par le biais de dons provenant de l'économie et de l'industrie, de fédérations et autres institutions ainsi que des particuliers.

**« Toute personne qui tombe malade des suites d'une exposition à l'amiante sans en être responsable doit être aidée. C'est précisément pour cela que la Fondation EFA est essentielle. »**

D' Michael Schlunegger du Care-Service Suisse alémanique

En juillet 2017, à peine sept mois plus tard, la Fondation EFA entamait sa mission. Son capital initial se montait à 6 millions de francs. Dès le départ, il était clair que de nouveaux fonds seraient nécessaires pour pouvoir aider les victimes de l'amiante et leurs proches rapidement, équitablement et de manière non bureaucratique. À fin 2021, seuls 25,6 millions de francs des montants promis ont été encaissés. Or pour pouvoir continuer de soutenir financièrement les victimes de l'amiante, la Fondation EFA a urgemment besoin de 25 millions de francs supplémentaires. Ce fut la raison des appels à la solidarité lancés le 14 décembre 2021 avec le soutien du président de la Confédération d'alors Guy Parmelin et du conseiller fédéral Alain Berset. Leur objectif était de rappeler leur responsabilité sociale et leur promesse aux entreprises, à l'industrie et aux associations. Les associations économiques et la Suva ont promis leur soutien. Une initiative de crowdfunding lancée en 2022 devrait rapporter des dons supplémentaires..

## QUI PEUT DEMANDER DE L'AIDE ?

Les conditions préalables d'obtention de prestations financières de la Fondation EFA

Les conditions d'obtention d'une indemnisation sont clairement définies.

Le champ d'application est basé sur les prestations actuellement versées par l'assurance-accidents obligatoire (LAA) pour le mésothéliome reconnu comme maladie professionnelle.

Toute personne souffrant d'une tumeur maligne dans la région de la plèvre ou du péritoine peut adresser une demande de soutien financier à la Fondation EFA, à savoir :

- toute personne ayant contracté un cancer de la plèvre ou du péritoine après 1996 et ayant été exposée à l'amiante de manière avérée en Suisse ;
- tout membre de la famille proche d'une personne souffrant d'un cancer de la plèvre ou du péritoine et remplissant les critères d'éligibilité ;
- tout-e titulaire d'une procuration d'une personne remplissant les critères d'éligibilité ;
- toute personne renonçant aux procès en responsabilité civile et actions en responsabilité à l'égard de la maladie.

Lorsque ces conditions sont réunies, la Fondation EFA offre deux types de prestations financières : l'indemnité, similaire à l'allocation pour perte de gain, et la compensation, similaire à l'indemnité pour atteinte à l'intégrité. Les bénéficiaires des prestations financières de la Fondation EFA renoncent à faire valoir toute autre prétention de dommages et intérêts.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site internet [www.fondation-efa.ch](http://www.fondation-efa.ch)

**« Offrir son aide est une question d'attitude et non de culpabilité. »**

Anders Holte, membre du Conseil de fondation



## CONSEIL DE FONDATION ET DIRECTION

Ensemble vers l'objectif

Le Conseil de fondation est constitué d'associations et d'entreprises qui financent le fonds. Des représentants des victimes de l'amiante et des syndicats font également partie du Conseil de fondation. Les intérêts de toutes les parties de la politique et de l'économie y sont ainsi représentés.

### Le Conseil de fondation

Président: **Urs Berger**

Président du Conseil d'administration, La Mobilière

Vice-président: **Markus Jordi**

Responsable des ressources humaines, CFF SA, membre de la direction du groupe

**Hubert Bär**

Responsable de l'assurance RC et de la gestion des sinistres, Association Suisse d'Assurances (ASA), jusqu'à fin 2019.

**Anders Holte**

Ancien PDG d'Eternit (Suisse) SA

**Luca Cirigliano**

Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS)

**Marco Forte**

Représentant de l'Association pour les victimes de l'amiante et leurs proches (VAO)

### La direction

**Benjamin Schlesinger**

Benjamin Schlesinger a mis sur pied la Fondation EFA en sept mois seulement. Il l'accompagne au niveau opérationnel et en dirige le secrétariat. Il est responsable de l'orientation de la fondation, du développement de ses prestations, de l'atteinte de ses objectifs et de la communication.

« La fondation fonctionne. Ce qui n'a fonctionné qu'en partie jusqu'ici, c'est le financement. »

Urs Berger, président du Conseil de fondation

« Il ne s'agit pas d'avoir raison, mais d'aider. »

Marco Forte, membre du Conseil de fondation

« Il faut que les victimes soient enfin reconnues. »

Hubert Bär, membre du Conseil de fondation



## « Il vaut toujours la peine de lutter. »

Un entretien avec Urs Berger, président du Conseil de fondation

Fin 2021, Guy Parmelin, président de la Confédération en 2021, le conseiller fédéral Alain Berset et la Fondation EFA ont rappelé leur responsabilité sociale aux délégués des associations économiques. L'issue de ces dialogues n'a toutefois pas été à la hauteur des attentes de la fondation. Urs Berger garde néanmoins espoir.

« Nous avons lancé un appel à la solidarité à fin 2021. J'espérais alors que quelque chose en résulterait, en matière de soutien, de moyens financiers et de possibilités; qu'après la pandémie, nous aborderions désormais les choses de manière plus positive. Or cela n'a malheureusement pas été le cas. De nombreux dialogues, beaucoup de belles paroles, mais pas d'argent. » Un résultat décevant, en particulier pour Urs Berger. Il s'agit en effet probablement de sa dernière année en tant que président du Conseil de fondation. L'entrepreneur garde néanmoins espoir. « C'est dommage qu'à notre époque, chacun pense à soi au lieu d'accorder plus d'attention au traitement inéquitable des victimes. Je pense qu'il vaut toujours la peine de lutter. En particulier quand je vois comment vont les victimes et leurs proches. Les associations économiques ont promis de nous soutenir avec la Suva. C'est un signe clair pour aller de l'avant. » À la question de savoir quel avenir souhaite Urs Berger, il ne réfléchit pas longtemps avant de répondre: « Mon plus grand désir est de veiller à ce que la fondation dispose de suffisamment de moyens. Et que nous trouvions quelqu'un pour reprendre la présidence. Une personnalité qui continuera à accorder le poids nécessaire à cette cause. Pour l'instant, nous avons encore des moyens financiers à disposition. Mais que se passerait-il si nous ne pouvions plus aider les personnes concernées? Nombreux sont ceux et celles qui s'engagent pour la fondation, au sein du Conseil de fondation, de la direction et du Care-Service. Nous entretenons de très bons rapports avec la Suva et la fondation fonctionne. Ce qui n'a fonctionné qu'en partie jusqu'ici, c'est le financement. C'est dommage. Mais ce n'est qu'une raison de plus pour lutter. »

## « Nous ne devons jamais abandonner. »

Perspectives de l'année 2023

Les appels à solidarité sont censés rappeler leurs promesses aux responsables de l'industrie et de l'économie. Les associations économiques et la Suva ont désormais promis leur soutien.

« Nous avons bien surmonté la pandémie », rapporte Urs Berger, président du Conseil de fondation. « Mais d'autres crises ont suivi : la guerre en Ukraine, le manque d'électricité et d'autres défis. Cela n'a pas incité les responsables à adopter une attitude plus positive. Mais une voie royale se dessine. Les associations professionnelles et la Suva ont promis leur soutien. » Un petit obstacle juridique barre encore le chemin, mais d'ici la fin de l'année 2023, une solution devrait être trouvée.

Depuis sa création en 2017, la fondation n'a certes pas gagné en notoriété, mais en importance. Une décision stratégique, comme l'explique Urs Berger : « Nous utilisons nos fonds pour les victimes et leurs proches et non pas pour notre marketing. Nos priorités sont très claires. Des décisions du Tribunal fédéral font référence à la fondation. Dans ce sens, notre travail est déjà ancré dans quelques décisions du Tribunal fédéral. L'Union européenne nous remarque également. C'est merveilleux. » Une initiative de crowdfunding lancée en 2022 sur la plateforme there-for-you.com veut gagner le public à l'engagement de la Fondation EFA. Elle devrait permettre de récolter des fonds supplémentaires en 2023. « Nous avons déjà lancé un essai pilote en Suisse orientale, se réjouit Urs Berger. Même les petites contributions peuvent permettre de réaliser de grandes choses. Ce serait bien, si nous pouvions avancer dans ce sens. »

Une autre raison fait de 2023 une année importante – pour Urs Berger et pour la Fondation EFA. L'entrepreneur cédera en effet probablement la présidence à la fin de l'année. Animé par un sentiment de responsabilité, comme il le souligne. « Il s'agit de laisser la place à un vent de fraîcheur et à de nouvelles impulsions. Nous parviendrons peut-être à trouver le financement cette année encore. La dynamique doit rester forte. Nous ne devons jamais abandonner. »

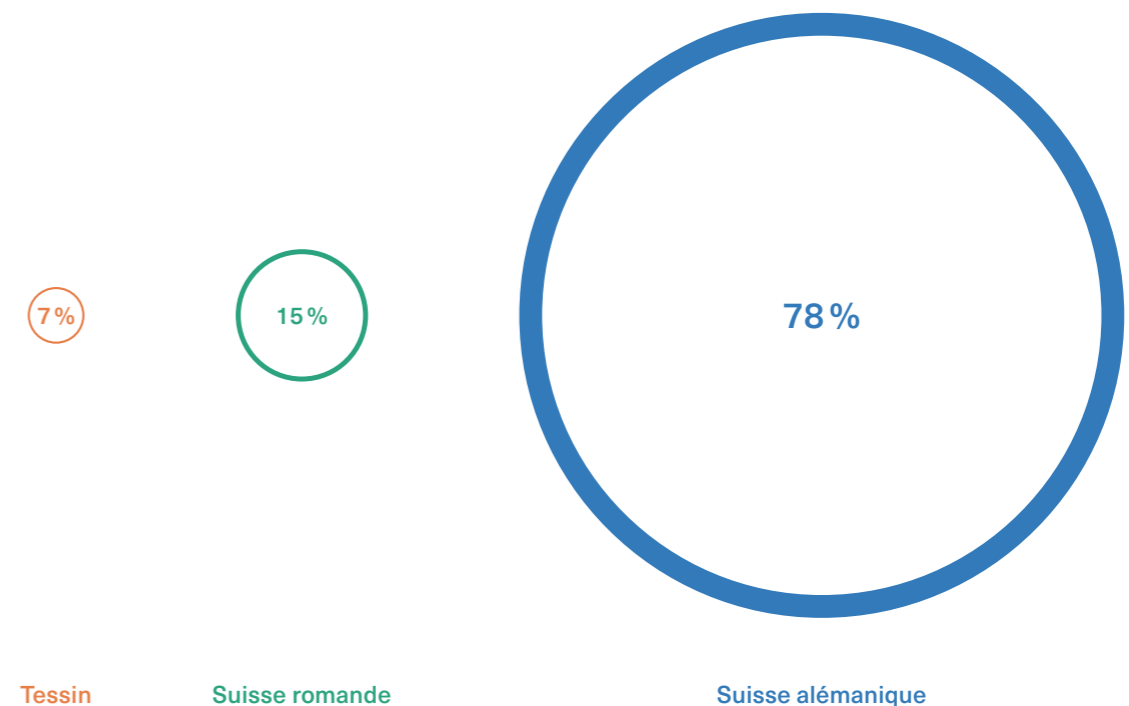
## AIDE AUX PERSONNES CONCERNÉES ET À LEURS PROCHES

Nombre de consultations durant l'année 2022

Le Care-Service joue un rôle important dans le soutien de la Fondation EFA. Cette année, le travail a aussi été influencé par la pandémie de coronavirus. Au lieu des consultations personnelles, bon nombre de personnes ont choisi d'autres moyens d'entrer en contact avec le Care-Service.

Le Care-Service soutient les personnes concernées et leurs proches dans toutes les questions liées à une maladie. Il établit également le lien avec les institutions externes. Il propose ainsi une assistance active. « Pour l'essentiel, il s'agit d'avoir un point de contact où les personnes malades peuvent trouver une écoute », déclare le D<sup>r</sup> Michael Schlunegger, directeur de l'association LUNGE ZÜRICH. Les personnes intéressées peuvent aussi s'y informer sur les dangers de la manipulation d'amiante.

Durant l'année civile 2022, les personnes concernées et leurs proches ont posé leurs questions au Care-Service par courriel ou par téléphone. Cela reflète la crainte d'une infection au coronavirus lors de consultations sur place. Parmi les consultations personnelles de l'année dernière, 78 % se sont déroulées en Suisse alémanique, 15 % en Suisse romande et 7 % au Tessin.



## CHAQUE SOUTIEN EST PRÉCIEUX

Nombre de demandes durant l'année 2022

« Le grand succès réside dans le fait que la fondation aide vraiment les personnes concernées », se réjouit Urs Berger, président du Conseil de fondation. « Chaque soutien est précieux. »

En comparaison à l'année précédente, le nombre de demandes est resté stable pour l'année civile 2022. Depuis 2017, la législation prévoit le versement d'une indemnité pour atteinte à l'intégrité dès le début de la maladie déjà. C'est la raison du recul du nombre de demandes dans ce domaine. Parmi les 30 requêtes reçues, 84 % provenaient de Suisse alémanique, 13 % de Suisse romande et 3 % du Tessin. 1 demande relevait de la catégorie A, 12 de la catégorie B et 17 de la catégorie C. Depuis la création de la fondation, 335 personnes au total y ont fait appel. Cela représente une moyenne d'environ 5 demandes par mois depuis la création de la fondation.

### Catégorie A

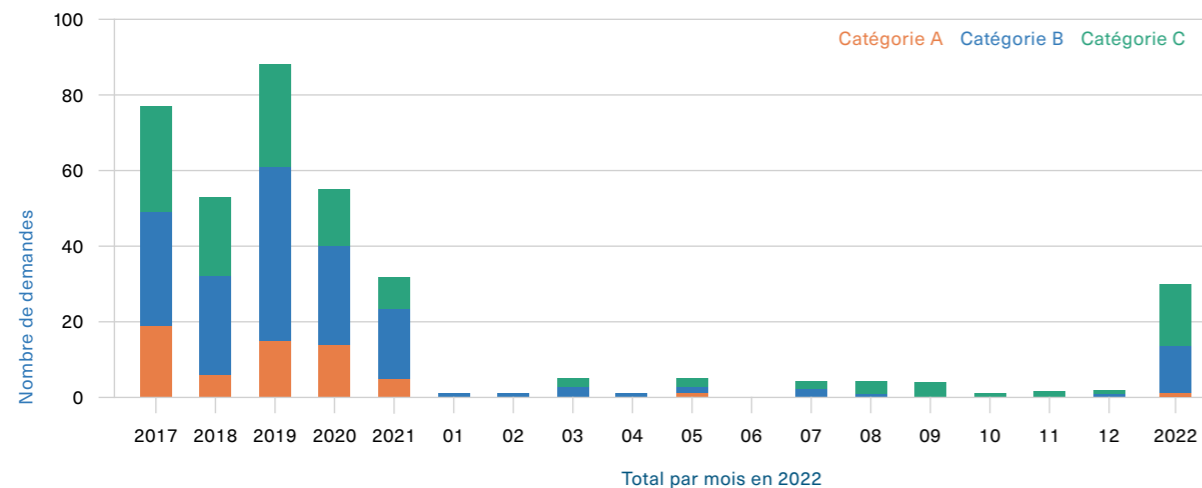
Demandes de personnes n'ayant pas contracté un mésothéliome malin à la suite d'une exposition à l'amiante en Suisse. Ces requêtes sont refusées étant donné que le champ d'action de la Fondation EFA s'applique uniquement à la Suisse et couvre exclusivement le mésothéliome malin.

### Catégorie B

Demandes de personnes souffrant d'un mésothéliome malin lié à une exposition à l'amiante en Suisse, non reconnu comme maladie professionnelle selon la LAA. Ces demandes font l'objet d'une délibération basée sur le règlement d'indemnisation.

### Catégorie C

Demandes de personnes souffrant d'un mésothéliome malin lié à une exposition à l'amiante en Suisse, reconnu comme maladie professionnelle selon la LAA. Le règlement d'indemnisation sert également de base de décision pour cette catégorie de sollicitation.



## L'AIDE ARRIVE À BON PORT

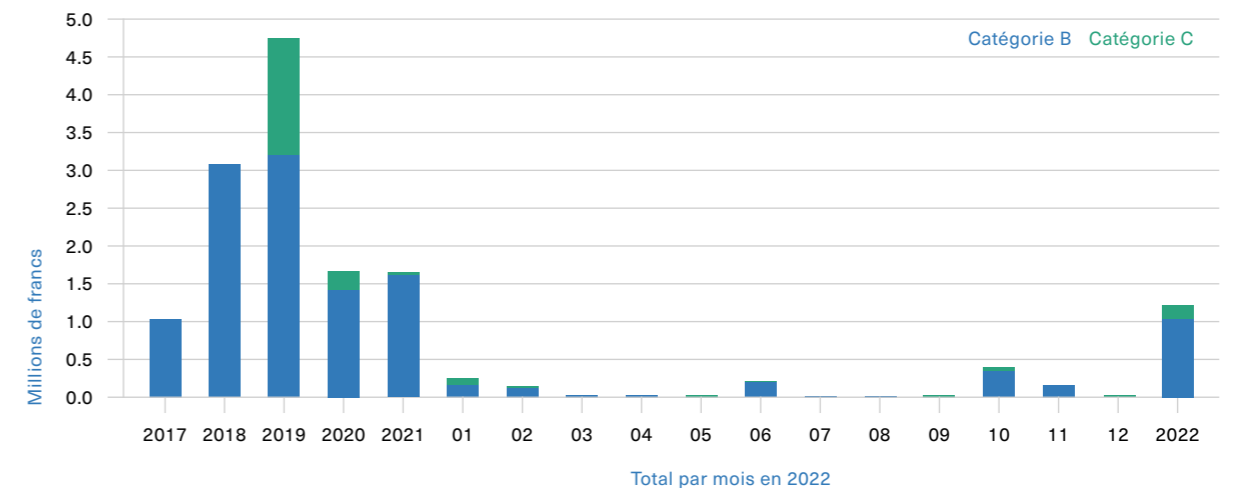
Nombre d'indemnisations en 2022

Une analyse approfondie indique que la Fondation EFA a versé au total 1,3 million de francs pour 17 indemnisations en 2022. « Les personnes concernées sont très heureuses de bénéficier de notre soutien », déclare Urs Berger, président du Conseil de fondation. « Les prestations reviennent en effet directement aux victimes. »

« L'espérance de vie après le diagnostic est d'environ 18 mois », déclare Urs Berger en hochant la tête. « Imaginez-vous envoyer les personnes malades au tribunal. Il est essentiel que les décisions puissent être prises rapidement, sans bureaucratie ni procédure judiciaire. Les personnes concernées peuvent ainsi encore profiter du temps qu'il leur reste. » L'ordre de grandeur des indemnités aux ayants droit dont l'atteinte à la santé n'est pas reconnue comme maladie professionnelle selon la LAA (catégorie B) s'élevait à environ 131 000 francs. Le montant des indemnités relatives à un mésothéliome reconnu comme maladie professionnelle selon la LAA (catégorie C) avoisinait les 23 000 francs.

« Il vaut toujours la peine de lutter. En particulier quand je vois comment vont les victimes et leurs proches. »

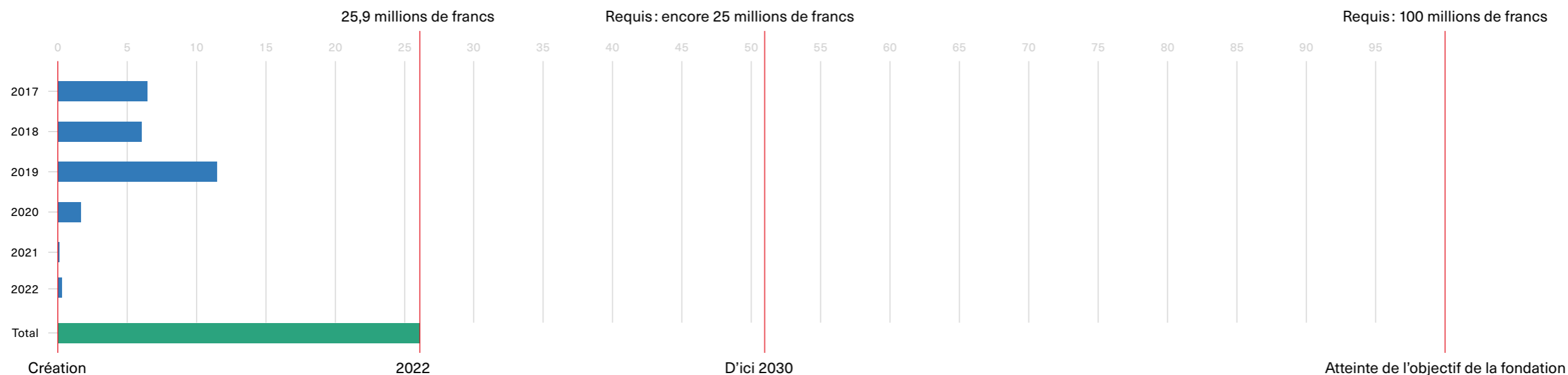
Urs Berger, président du Conseil de fondation



## LA SUISSE EN EST CAPABLE

Montant des dons reçus en 2022

En 2022, la Fondation a encaissé 369 000 francs. L'objectif du financement est toutefois encore lointain. « La fondation fonctionne, déclare Urs Berger. Ce qui n'a fonctionné qu'en partie jusqu'ici, c'est le financement. »



## LA FONDATION DEVRAIT ÊTRE CONNUE DE TOUTES ET TOUS

Travail de relations publiques

Le travail de relations publiques est essentiel pour la Fondation EFA. Depuis 2017, elle est apparue dans 338 articles de la presse populaire et spécialisée. C'est en Suisse alémanique que les articles dans la presse écrite, en ligne et les reportages à la radio ont été le plus nombreux, avec une part de 57 % de tous les communiqués. La Suisse romande a été représentée à raison de 27 % et le Tessin de 16 %.

En 2022 également, la Fondation EFA a favorisé le contact avec les personnes éligibles par le biais de divers représentants d'intérêts tels que la Ligue pulmonaire et la Ligue contre le cancer, des fédérations et associations spécialisées du domaine de la santé ainsi que le corps médical spécialisé (chirurgie thoracique, oncologie, pneumologie) et les hôpitaux. La Fondation EFA entretient le dialogue avec d'autres organisations susceptibles d'accroître le degré de notoriété de l'offre auprès des personnes concernées.

## CONTACT

### Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

% Union syndicale suisse

Monbijoustrasse 61

3007 Berne

+41 41 418 89 79

info@fondation-efa.ch

[www.fondation-efa.ch](http://www.fondation-efa.ch)

### La plateforme de crowddonating

there-for-you.com

[www.there-for-you.com/fr/donations/hilfe-fuer-asbestopfer/](http://www.there-for-you.com/fr/donations/hilfe-fuer-asbestopfer/)

### Care-Service Suisse alémanique

+41 44 268 20 00, [care-service@lunge-zuerich.ch](mailto:care-service@lunge-zuerich.ch)

### Care-Service Suisse romande

+41 21 623 38 00, [care-service@lpvd.ch](mailto:care-service@lpvd.ch)

### Care-Service Tessin

+41 91 973 22 80, [care-service@legapolm.ch](mailto:care-service@legapolm.ch)

### Demandes des médias

+41 31 311 00 16, [medien@stiftung-efa.ch](mailto:medien@stiftung-efa.ch)

### Service-Center Demandes

+41 41 418 89 79, [gesuche@stiftung-efa.ch](mailto:gesuche@stiftung-efa.ch)

« Je n'ai ni colère ni haine.  
Mais je suis satisfaite  
d'avoir franchi cette étape.  
La Fondation EFA m'a  
beaucoup aidée. »

Madame Santalucia, proche d'une personne malade



